

Les degrés de participation des citoyens

<i>Contrôle citoyen</i> : une communauté locale gère de manière autonome un équipement ou un quartier.	Pouvoir effectif des citoyens
<i>Délégation de pouvoir</i> : le pouvoir central délègue à la communauté locale le pouvoir de décider un programme et de le réaliser.	
<i>Partenariat</i> : la prise de décision se fait au travers d'une négociation entre les pouvoirs publics et les citoyens.	
<i>Conciliation</i> : quelques habitants sont admis dans les organes de décision et peuvent avoir une influence sur la réalisation des projets.	Coopération symbolique
<i>Consultation</i> : des enquêtes ou des réunions publiques permettent aux habitants d'exprimer leur opinion sur les changements prévus.	
<i>Information</i> : les citoyens reçoivent une vraie information sur les projets en cours, mais ne peuvent donner leur avis.	
<i>Thérapie</i> : traitement annexe des problèmes rencontrés par les habitants, sans aborder les vrais enjeux.	Non-participation
<i>Manipulation</i> : information biaisée utilisée pour « éduquer » les citoyens en leur donnant l'illusion qu'ils sont impliqués dans le processus.	

La mise en œuvre du principe de participation dans les établissements et services est donc un défi permanent. La participation ne se décrète pas, c'est une construction continue avec toujours le risque du découragement ou de la démagogie, mais c'est aussi un réel levier au service des projets personnalisés et d'établissement.

La notion de participation

■ La participation citoyenne

De l'autogestion à l'illusion de la coopération, nombreuses sont les formes de participation possibles. Une typologie en huit niveaux est établie par Sherry R. Arnstein pour distinguer les degrés de participation des citoyens aux projets les concernant¹.

1. Sherry R. Arnstein, « A Ladder of Citizen Participation », *Journal of the American Institute of Planners*, vol. 35, n° 4, juillet 1969, p. 216-224.